
A fleur de justice

Migrations

Tahar Moussaoui

Liège, 2020

Quarante ans d'immigration marocaine en Belgique (2004, revu en 2007)

1. Les prémices

Au Maroc, l'immigration intérieure a toujours existé. Y poussent les famines qui relaient les années de sécheresse, les fuites collectives devant les représailles du pouvoir central après des années de révolte, les vides humains créés dans des campagnes fertiles par les épidémies récurrentes. Au point qu'aujourd'hui, il n'est pas rare qu'interrogés sur leurs origines, les paysans de telle région, répondent qu'ils viennent de telle autre, en gardent quelques bribes de souvenirs, voire un peu de nostalgie.

Les chemins de l'Algérie

Pour le Nord du Maroc (Rif et Région d'Oujda), dont proviennent 80% des immigrés marocains de Belgique, la précarité est encore plus grande : L'eau est un bien rare et, en été, de vastes campagnes, desséchées ou dénudées, offre un paysage désolé, presque désertique. Le terroir, principalement de moyenne montagne, est peu fertile et trop petit pour sa population. Le moindre recoin de terre, même sur les pentes abruptes, est mis en culture pour des récoltes souvent dérisoires.

Le complément de ressources que certains habitants, selon les lieux, vont chercher dans la pêche, l'artisanat ou l'élevage est bien précaire. Il suffit qu'il ne pleuve pas, pas assez ou pas au bon moment, pour que la famine menace ou s'installe. Les hommes, en fonction des terroirs et des hiérarchies sociales et familiales, prennent alors les chemins de l'émigration : les sans-terres et les plus jeunes avant les autres.

Et d'abord vers l'Algérie dès le 19^e siècle : la mise en valeur coloniale naissante a besoin de bras, pour les travaux des vignobles, les moissons, la construction. Les Marocains y étaient plus de 15.000 en 1896, près de 20.000 dix ans plus tard et, dans le seul département d'Oran, plus de 19.000 en 1936. Dans certaines tribus comme les Beni-bou-Ghafer, le mouvement est tel que, selon un recensement espagnol de 1922, plus de la moitié des foyers ont leur chef de famille en Algérie.

La conquête coloniale du Maroc en 1912 accentuera le mouvement : l'accaparement des terres et de l'eau par les colons, l'affaiblissement des anciennes solidarités (terres collectives, solidarités familiales et tribales) et le développement des échanges monétaires rendent le salariat aussi attrayant que nécessaire : vers l'Algérie toujours mais aussi vers les fermes coloniales locales, les mines, quelques moyennes entreprises industrielles et, bientôt, comme chair à canon des franquistes dans la guerre civile en Espagne. La grande famine de 1941 au Maroc rendra les départs aussi urgents que dramatiques : des familles entières, des villages entiers, déjà, partiront et ne reviendront plus.

Dans le courant des années 50, les choses vont graduellement changer. Le début de la guerre d'Algérie (obligeant à une surveillance accrue des frontières) va limiter drastiquement les départs vers ce pays et souvent y fixer définitivement ceux qui y sont déjà. La guerre entre le Maroc et l'Algérie en 1963 leur donnera le coup de grâce.

Le recrutement

Il fut un temps où le gouvernement belge, par le biais de ses ambassades, diffusait des appels insistants et enjôleurs pour attirer les travailleurs étrangers. C'est qu'alors il avait besoin d'«immigrés économiques». Aujourd'hui, ce dernier terme est devenu presque une insulte.

Travailleurs, soyez les bienvenus en Belgique !

Vous songez à venir travailler en Belgique ? Vous avez peut-être déjà pris la grande décision ? Nous, Belges, sommes heureux que vous veniez apporter à notre pays le concours de vos forces et de votre intelligence.

Mais nous désirons que cette vie nouvelle contribue à votre bonheur. Pour y parvenir, voici ce que nous vous proposons : nous essayerons dans cette petite brochure de vous informer des conditions de vie et de travail qui vous attendent en Belgique. Ainsi vous prendrez le grand départ en connaissance de cause. (...)

Il y a déjà des travailleurs de votre pays chez nous. Venez les rejoindre si vous croyez que votre situation peut s'améliorer. Mais pour le savoir, lisez attentivement les pages qui suivent.

De toute façon, nous le répétons : les travailleurs méditerranéens sont les bienvenus parmi nous, en Belgique.

(Extrait de *Vivre et travailler en Belgique*, Institut Belge d'information et de documentation, 1965, p. 3)

Le temps de l'Europe

Au Maroc, après l'indépendance, l'activité des mines de fer ou de charbon décline, tandis que les terres de colonisation ne sont pas redistribuées aux paysans : elles deviennent propriété d'Etat ou sont bradées aux propriétaires fonciers locaux. Ces derniers orientent les investissements agricoles de l'Etat vers l'aménagement des zones fertiles des plaines et les investissements industriels vers les grandes villes de la côte ouest ; le nord, région aride et sous-équipée, est dans l'ensemble délaissé. Privés de l'offre de travail de l'Algérie et sans perspectives au Maroc, les ouvriers ou les paysans, après des révoltes brutalement matées (en particulier en 1959), vont faire ce qu'ils ont souvent fait : émigrer. Et cette fois vers l'Europe, principalement la France, la Hollande, l'Allemagne et la Belgique.

Ceux qui s'orientent vers ce dernier pays, à partir de la fin des années 50, répondent à un besoin impérieux de main-d'œuvre dans les mines de

charbon. Les entrepreneurs belges ont besoin d'énergie à moindre coût, mais le nombre de travailleurs autochtones qui acceptent les conditions de travail dans les mines est trop réduit malgré des campagnes visant à les « motiver », tandis que les travailleurs italiens, traumatisés par le terrible accident minier de Marcinelle, s'en détournent à partir de 1956.

Les entrepreneurs belges se tournent, entre autres, vers le Maroc. Signé avec un Etat intéressé par la transformation de chômeurs encombrants et potentiellement révoltés en source de devises, la Convention belgo-marocaine du 17 février 1964 était supposée offrir un cadre à l'arrivée des travailleurs marocains.

En fait, moins de 3.500 arriveront par ce biais. Dans leur majorité, les travailleurs arriveront en touristes ou en clandestins et ne régulariseront leur situation qu'après coup - les intérêts des entrepreneurs primant sur les lois de l'embauche des travailleurs étrangers. Surtout mineurs de fond au début, les travailleurs marocains s'orienteront, avec le déclin des charbonnages, vers la métallurgie, la construction et les transports où la pénurie de main d'œuvre est alors tout aussi aiguë.

Evolutions

Une centaine en 1961, les Marocains sont plus de 12.000 en 1967 et plus de 40.000 en 1977, trois ans à peine après l'arrêt officiel de l'appel à la main d'œuvre étrangère. En fait, ils sont plus de 80.000 à cette dernière date si l'on compte les femmes et les enfants. C'est qu'entre temps, les hommes ont commencé à faire venir leur famille. Ils y étaient encouragés par l'Etat Belge qui voulait les fixer dans le pays et ainsi les empêcher d'aller dans les zones industrielles voisines de la Ruhr allemande et de la Lorraine française. Il voulait aussi diminuer la masse des transferts vers les pays d'origine et, du même coup, soutenir la consommation locale en Belgique. Il voulait, enfin, les mettre à contribution dans la solution du problème d'une démographie stagnante, surtout en Wallonie.

D'autres évolutions vont suivre. La première de ces évolutions concerne l'arrivée d'un nombre important d'étudiants et surtout des premiers réfugiés politiques fuyant la tyrannie du régime marocain. Les uns et les autres vont jouer un rôle remarquable dans les mobilisations pour l'égalité des années 70 et dans l'encadrement associatif.

Deux : Les nouveaux arrivants ne viennent plus seulement du nord et du sud du Maroc, principalement berbérophone, mais de toutes les régions. Parallèlement, ils vont avoir nettement tendance à se concentrer à Bruxelles (plus de 55% du Total) - concentration qui va avoir des conséquences importantes sur les plans économique (diversification des métiers, travail des femmes...) et politique (impact des mobilisations, développement des associations, insertion dans les partis politiques et les institutions belges...).

Trois : Majoritairement nés en Belgique, scolarisés dans les écoles et les langues de Belgique, souvent naturalisés, les enfants de la deuxième génération (et bientôt de la troisième) ont, contrairement à leurs parents, un sentiment aigu des inégalités et n'acceptent pas d'être traités comme

des étrangers, discriminés à l'embauche, stigmatisés et sur-contrôlés. Filles ou garçons, leurs aspirations vont s'exprimer de différentes manières et quelquefois avec une violence à la mesure de leur ressentiment.

Quatrième évolution : Fuyant les brutalités et le mépris et surtout la difficulté, non pas d'échapper à l'exploitation, mais simplement de trouver à être exploités, nombre de jeunes viendront vivre ici sans papiers et acceptant, de ce fait, des salaires de misère dans le travail au noir - nouveau besoin des entrepreneurs belges - et des conditions de logement et de vie infrahumaines. Rejoints par les étudiants en fin de séjour légal, les demandeurs d'asile déboutés et les victimes de la double peine, certains d'entre eux joueront un rôle remarquable lors des actions (occupation d'églises, grèves de la faim, manifestations...) qui ont abouti à la loi de décembre 1999 sur la régularisation d'une partie des sans-papiers.

Souvenirs de femme d'immigré

Il est parti en '62 en Allemagne avec un contrat, mais il a été refoulé à la frontière parce que son visa était périmé. Il aurait dû alors rentrer au Maroc pour refaire un autre, mais il a préféré partir en France où il a travaillé dans la mine, après quoi il est venu en Belgique en '64 où il a vécu à Anvers. Il était matelot sur une péniche, il aimait ça. Son patron était content de lui, il lui disait : « *Fais venir ta femme et tes enfants ici, tu pourras me racheter un bateau que tu me rembourseras petit à petit... Tes enfants iront à l'école des bateliers...* ». Mais lui, c'était pas son projet, il pensait ramasser de l'argent et rentrer au Maroc... Pour dire la vérité, il n'a jamais rien ramassé ; ni alors ni ensuite...

(Extrait de Françoise Van Kol (dir.), *Vendredi, on lève les voiles !* Bruxelles, Dar Al Amal, 1999, p. 33)

2. La marche vers l'égalité

Les luttes des travailleurs maghrébins et marocains en particulier remontent loin dans le temps. A l'époque coloniale, ces travailleurs étaient pratiquement contraints d'émigrer en France (d'où ils passaient ensuite en Belgique) pour pallier la saignée en hommes de la première guerre mondiale. C'est ainsi qu'à la suite d'une manifestation dans le Borinage, le journal *Le Peuple* (24 août 1924) rapporte ce fait remarquable : « premiers rangs, on remarquait des groupes de travailleurs étrangers. Algériens, Marocains portant chéchia rouge, ... parmi les drapeaux rouges, on remarquait un drapeau blanc orné du croissant musulman et d'une inscription en lettres arabes et, à côté, une pancarte sur laquelle on lisait : « *Les mineurs algériens soutiennent vos revendications* ». Expression de solidarité, mais aussi et surtout refus du rôle de briseurs de grèves qu'on

veut leur faire jouer. Cet esprit sera présent chez les travailleurs venus après la seconde guerre mondiale.

Premières ltttes

A la fin des années 50, les fermetures de mines qui se multiplient font partie d'une situation économique de récession, dans la Wallonie en particulier. Le gouvernement tente d'y remédier en lançant un plan de redressement qui attaque les droits sociaux et instaure de nouveaux impôts. L'opposition à ce plan donne lieu à la plus importante grève de la Belgique d'après-guerre : elle va durer du 14 décembre 1960 à la mi-janvier de l'année suivante. Des travailleurs maghrébins se sentent concernés et y participent avec enthousiasme. Bon nombre (surtout les affiliés au syndicat chrétien) vont être chassés sous prétexte d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat.

C'est à ce même type de répression qu'ils seront confrontés ailleurs. A l'usine de montage de Citroën à Bruxelles, ils représentent 70% des 900 ouvriers. Des bas salaires, des rythmes à la chaîne en augmentation et un racisme rampant sont à l'origine de la grève qu'ils organisent en novembre 1969. Les intimidations pleuvent et plusieurs dizaines d'ouvriers sont arrêtés et licenciés pour faits de grève.

Pour une augmentation des salaires et une amélioration des conditions de leur travail, les immigrés n'obtiennent pas toujours le soutien des syndicats. Ils vont apprendre à s'en passer. Ils organisent et dirigent eux-mêmes une grande grève dans les mines du Limbourg qui va durer de la fin décembre 1969 à la mi-février 1970. En janvier, ils sont près de 20.000 mineurs à être à l'arrêt. La grève s'achève par une victoire partielle, notamment la promesse d'une évaluation de l'égalité de traitement entre immigrés et Belges.

Les travailleurs marocains s'intègrent aussi dans des luttes communes avec d'autres travailleurs immigrés (espagnols en particulier) et les travailleurs belges. Le 5 février 1970, ils mènent ensemble une grève dans les usines Michelin à Leeuw-Saint-Pierre en protestation contre le manque de protection dans le travail (produits toxiques) et les rythmes de travail. Les immigrés jouent un rôle important dans la direction de la grève et dans l'occupation de l'usine. Partiellement contre la volonté de leurs « délégués officiels », ils font front dans cette lutte qui va durer près de sept mois (entrecoupés de périodes de reprises). Ils sont l'objet d'attaques racistes, de violences (assaut de la gendarmerie pour briser l'occupation), mais reçoivent aussi des messages de solidarité d'autres usines et le soutien de syndicats concurrents. Ils sont cependant très durement réprimés (licenciement de 50 ouvriers) et la grève s'achève par une défaite.

Le mouvement ne se limite pas aux luttes revendicatives. Parallèlement, les immigrés développent aussi les premières formes d'activités de solidarité et d'association : pour rapatrier le corps d'un ouvrier décédé, inscrire les enfants à l'école, accueillir l'épouse dans un logement décent, ou simplement pour se retrouver entre eux, comme ce

fut le cas de l'association *Foyer marocain* dont le nom dit tout. Ces formes culmineront en 1972 dans la création du *Fonds de solidarité maghrébine*. Suite à la mort de deux travailleurs marocains sur un chantier de construction, les Maghrébins de toute la Belgique se mobilisent pour récolter des fonds pour le rapatriement des corps et le soutien financier aux veuves et aux enfants. Ils prennent ainsi conscience, non des vertus de l'action collective dont ils avaient déjà fait l'expérience, mais de solidarités plus larges.

Luttes élargies

Avec les premières luttes tout se passe comme si les immigrés n'avaient pas le droit de revendiquer des conditions de travail décentes, comme s'ils n'avaient que le devoir d'être dociles et d'accepter des conditions de séjour précaires : exploités quand ils travaillent, licenciés quand ils se révoltent et expulsés quand ils sont au chômage. Mais ils ne sont pas les seuls visés par le maintien de la précarité des séjours. Fin 1969, ce sont les étudiants qui se mobilisent aussi. En cause, la volonté du Ministre de la Justice d'appliquer un Arrêté royal de 1965 qui prévoit que, préalablement à leur entrée en Belgique, les étudiants étrangers doivent avoir une autorisation de séjour provisoire délivrée sur base d'un certificat médical, d'un certificat de bonne vie et mœurs et d'une justification de ressources. Dès novembre 1969, une soixantaine d'étudiants de Leuven entame une grève de la faim pour s'opposer à toute expulsion résultant de l'application de cet Arrêté. Les locaux de l'université étant violemment évacués par la gendarmerie, le mouvement de protestation s'élargit alors et gagne les autres étudiants, les enseignants, les syndicats et des représentants de l'Eglise qui critiquent l'insécurité du séjour des étrangers. Le mouvement investit la rue où s'organisent de nombreuses manifestations. A la fin décembre, le ministre de la Justice retire son projet et la Commission Rolin, chargée d'élaborer un «des étrangers», est créée en mai 1970.

Favorisée par ce mouvement et par l'arrivée, à partir des années 70, d'opposants contraints à l'exil par la répression au Maroc, la jonction s'opère peu à peu entre étudiants et travailleurs. Elle se concrétise d'abord dans toutes sortes d'activités : alphabétisation, formation professionnelle, information et accompagnement administratifs, écoles de devoirs, cours de langue et de culture d'origine pour les enfants, expression et animation artistiques, etc... Secondée par l'*Union Nationale des Etudiants Marocains*, elle s'approfondit par la fondation du *Rassemblement Démocratique Marocain* (voir encadré), une association politique née d'une scission du Fonds de solidarité maghrébine. Elle s'approfondit aussi par la création en 1974 de l'*Association des Femmes Marocaines* (pour l'amélioration du statut juridique et social) et par l'investissement tant des *Commissions immigrés* du syndicat socialiste que des Sections arabes et des *Maisons Arabes de Culture Ouvrière* du syndicat chrétien.

C'est dans ces nouvelles conditions qu'en mars 1974, neuf travailleurs, en majorité des Marocains, entament une longue grève de la faim dans

une Eglise de Schaerbeek pour revendiquer la régularisation du séjour des clandestins. Pour la plupart, ce sont des victimes de l'application de l'Arrêté royal du 5 mai 1970 qui supprime l'automatisme du renouvellement du permis de travail. Face à la mobilisation autour des grévistes et au soutien des syndicats, le gouvernement cède et plus de 8.000 clandestins sont régularisés. Victoire d'autant plus importante que le chômage atteint déjà les 100.000 personnes. C'est dans les mêmes conditions qu'a lieu en avril 1974 la grande manifestation nationale des immigrés à Bruxelles : une véritable démonstration de force après laquelle plus rien ne sera comme avant.

Le Rassemblement Démocratique Marocain

Outre les activités socio-culturelles et syndicales, Le RDM mènera des actions revendicatives pour les immigrés tant vis-à-vis des autorités consulaires marocaines (formalités pour les passeports, dénonciation de la corruption...) que vis-à-vis de l'Etat belge. Elles concernent principalement la régularisation des clandestins, la constitution des Conseils communaux consultatifs des immigrés, le droit de vote et le racisme. Le RDM jouera aussi un rôle important dans le lancement des associations de la seconde génération.

Ses activités recevront un large soutien des associations de gauche belges tant francophones que flamandes et feront face à l'opposition des Amicales - prolongement en immigration des appareils de répression et de contrôle du pays d'origine.

Mais, en face, la réaction du gouvernement comme de l'opposition va s'organiser. Par des concessions d'abord : reconnaissance du culte musulman (19 juillet 1974), débats publics sur le droit de vote et la sécurité des séjours, promesses de lutte contre le racisme, mise en place des *Conseils communaux consultatifs des immigrés*. Par la répression ensuite : arrêt officiel de l'immigration (le 8 août), développement du racisme organisé autour de l'idée de la responsabilité des immigrés dans la crise et l'insécurité (1) et préparation de mesures restrictives contre les immigrés (voir plus loin). L'Etat marocain participe à cette répression par la promotion, à partir de 1974 principalement, des *Amicales des commerçants et travailleurs marocains* qui visent à détourner les travailleurs tant des luttes revendicatives dans le pays d'accueil que du soutien aux luttes pour la démocratie dans le pays d'origine : par la surveillance policière, l'intimidation, les menaces ou en faisant miroiter des avantages matériels et des facilités administratives.

Les luttes revendicatives ne vont pourtant pas cesser. En mars 1975 eut lieu une des plus belles grèves immigrées : à l'usine Henricot à Court-Saint-Etienne. L'histoire de cette usine est jalonnée de grèves multiples (la dernière en 1972, dura 7 semaines). Celle de 1975, est entièrement organisée par des Marocains (refus de l'augmentation des loyers décidés

par le patron). Ils mettent en place un piquet de grève devant l'usine pour demander la solidarité des autres ouvriers. Après une semaine, 300 à 400 travailleurs belges (affiliés à la CSC) apportent leur soutien et les locaux de l'administration sont occupés. Henricot cède face à cette lutte qui est d'autant plus remarquable que les Marocains qui y ont participé étaient en position de faiblesse : la majorité d'entre eux n'avaient qu'un permis «B» (5 ans pour obtenir un permis «A»), et étaient donc en situation de séjour précaire. Il en sera de même lors de la grève dans les mines de Zolder en mars 1977. Bien que portée principalement par les travailleurs turcs (les plus nombreux et les plus touchés), les Marocains y participent activement et elle se termine par une large victoire.

La marche vers l'égalité : premiers pas

Mais déjà les luttes spécifiques et spontanées s'estompent peu à peu (voir encadré : *le syndicalisme*). Les revendications économiques se fondent dans la lutte commune avec les autres travailleurs Belges ou étrangers, tandis que d'autres revendications (sécurité des séjours, droits politiques et culturels, anti-racisme, droit à l'emploi) ne peuvent guère s'exprimer, ou pas efficacement, dans le cadre étroit de la lutte syndicale. On le pressent déjà dans la naissance des premières associations de jeunes de la «génération» à partir de 1975 : *ahl al-hijra*, l'*Association de la jeunesse marocaine de Belgique* ou *Hajtkoum*. S'y exprime la prise de conscience des problèmes spécifiques de ceux qui étaient considérés comme des «Belges» par la communauté d'origine, mais n'avaient pas les droits des Belges, et comme des «immigrés» par les Belges, alors qu'ils se sentaient «belges» par leur scolarisation en français ou en flamand, par leur connaissance des rouages de la société d'accueil, en grande partie par leur mode de vie (loisirs, goûts culinaires, culture artistique et politique.).

Bien que centré sur «l'identité culturelle» et l'intégration définitive à la société d'accueil (contrairement aux parents qui continuent à rêver de retour), cette prise de conscience rejoint néanmoins l'aspiration, même diffuse, de l'ensemble de la communauté immigrée à la reconnaissance, à la participation. Or, à la fin des années 70, les *Conseils communaux consultatifs des immigrés* apparaissent peu à peu pour ce qu'ils sont, une voie de garage : par leur caractère purement consultatif et par le fait qu'ils dépendaient trop de l'autorité communale (finances, locaux...). La revendication, que ces Conseils veulent récupérer sans la satisfaire, va être alors relayée, en 1977, par la naissance du *Collectif Objectif 1982* (date des élections communales suivantes). Constitué de représentants des deux grands syndicats et d'associations belges et immigrées (plusieurs dizaines), il demande la sécurité du séjour, le droit de vote et d'éligibilité aux communales et une loi réprimant le racisme.

Sur ce dernier point, le vote en juillet 1981 de la Loi contre le racisme est une première avancée. En matière de séjour, la Loi de décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers instaure plus de garanties pour le séjour et certains droits civils

comme la liberté d'association et le droit au regroupement familial. Avec elle, les immigrés ont enfin un statut. Mais elle va aussi rapidement montrer ses limites (elle escamote le rapport entre droit de séjour et permis de travail) comme ses implications répressives.

Cela se voit dès décembre 1981 avec la déclaration du Gouvernement Martens-Gol qui met en avant des mesures restrictives contre les immigrés. Il s'agit principalement du droit pour certaines communes de refuser l'inscription d'étrangers (si elles estiment « l'accroissement de la population nuit à l'intérêt public »), des primes au retour, de la limitation du regroupement familial (seuls les enfants âgés de moins de 18 ans peuvent rejoindre leurs parents) et du droit d'accès aux études et au regroupement familial pour les étudiants étrangers. Dans l'esprit de cette déclaration et dans sa foulée, des communes bruxelloises se lancent dans des pratiques administratives discriminatoires et contraires aux dispositions de la Loi de 1980.

Aussi, quand, début 1982, la commune de Schaerbeek refuse d'inscrire des immigrés hors-Communauté européenne, une grève de la faim est organisée. Regroupant syndicats et associations belges et immigrés, une *Coordination nationale de défense des immigrés* se met en place tandis qu'une manifestation de protestation rassemble plus de 2000 personnes à Bruxelles.

Le syndicalisme

Bien qu'elles n'aient pas cessé, les luttes revendicatives menées par les Marocains sont moins « visibles » à partir de la fin des années 70. En grande partie parce que l'intégration syndicale et l'égalité syndicale sont plus grandes. Partant d'une attitude initiale de refus de l'immigration, les syndicats ont peu à peu évolué vers une attitude de moins en moins réticente. Cela se reflète dans l'évolution du code électoral qui régit les élections sociales.

En 1948, seuls les Belges sont candidats et votants aux élections sociales. A partir de 1949, les étrangers en possession depuis 2 ans d'un permis de travail peuvent voter.

A partir de 1963, pour voter, l'étranger doit toujours être en règle de contrat et de séjour, mais pour être candidat, il lui faut 5 années de travail dans la même entreprise.

A partir de 1967, pour être électeur ou candidat, les étrangers membres de la Communauté européenne doivent être depuis 3 ans dans la même entreprise alors que les non-communautaires doivent y être depuis 5 ans.

A partir de 1971 (Loi du 17 février) toute condition spéciale en fonction des nationalités est supprimée : pour élire et être élu il suffit d'être syndiqué et de travailler depuis au moins 6 mois dans la même entreprise. Mais la nationalité des travailleurs est toujours mentionnée sur les listes électorales ; elle ne le sera plus qu'à partir de 1975 (Arrêté royal du 24 janvier).

En matière de participation politique, l'aspect répressif apparaît en 1983 dans le projet de loi du ministre Gol sur le code de la nationalité (comme condition d'accès individuel au droit de vote). Alors que le mouvement revendicatif allait dans le sens de lier la citoyenneté à la résidence (2), dans le sens de l'égalité civile et politique, le projet de loi va, lui, la lier à la nationalité (après enquête sur « la volonté d'intégration ») et l'associer à des restrictions pour ceux qui ne s'y plient pas (limitation des inscriptions dans certaines communes et du regroupement familial...).

La réaction ne se fait pas attendre : grèves de la faim dans les universités, manifestations, en particulier la grande manifestation du 8 mai 1983 « la violation des droits des immigrés ». La Loi Gol sera pourtant votée en juin 1984.

Le temps de la révolte

Mais la marche pour l'égalité continue, en profondeur. C'est dans ce cadre que se développent des émissions radios et des publications spécifiques et qu'apparaissent les premières associations centrées sur la place et la gestion du culte musulman.

Cette marche est cependant de plus en plus le fait des jeunes de la deuxième génération à partir de la fin des années 80. Ce sont eux qui souffrent le plus de toutes les discriminations : politiques, sociales, culturelles. Naissent alors des associations telles que *Jeunesse maghrébine* (1986) ou *Avicenne* (1988). Mais elles sont incapables de relayer le refus de la marginalisation, des exclusions. Les jeunes tournent le dos au folklore interculturel parce que, s'il peut permettre de « vendre » l'immigration à une partie de l'électorat belge, il ne répond pas à leurs priorités sociales. Ils refusent l'idée d'intégration qu'on leur propose parce qu'ils s'estiment intégrés. Ils sont ulcérés par la stigmatisation « ethnique » parce qu'ils veulent simplement être des citoyens égaux.

Les circonstances de la guerre du Golfe ne vont rien arranger. Il règne alors un climat de suspicion à l'égard des « Arabes ». Déjà disproportionnés du fait de l'amalgame entre immigration et « délinquance et criminalité », les contrôles policiers se font brutaux et répétés dans les quartiers à forte densité immigrée et rendent encore plus forts les sentiments d'impuissance face à l'injustice, le mépris, la discrimination. C'est l'ensemble de ces sentiments, plus ou moins conscients, plus ou moins diffus, qui va alors s'exprimer de façon spectaculaire par la révolte dans la commune de Forest à Bruxelles en mai 1991 (Voir encadré).

La réaction de l'Etat à cette révolte va être double : d'une part, amadouer et désorienter (la carotte) et, d'autre part, contrôler, prévenir et réprimer (le bâton). Elle va se concrétiser dans des démarches comme les *Fonds d'impulsion à la politique des immigrés* (3) et, principalement, dans la mise en place d'institutions comme les *Contrats de sécurité* et le remodelage dans un sens plus restrictif de la loi de 1980 sur l'établissement des étrangers et des réfugiés (la Loi Vande Lanotte).

Comme telles, ces démarches pouvaient peut-être provisoirement assurer le maintien de « l'ordre public », mais elles ne pouvaient guère résoudre les problèmes de fond (discrimination à l'emploi, racisme, exclusion, inégalité...). C'est pourquoi les révoltes vont devenir récurrentes : en avril 1995 à Molenbeek, en septembre 1996 à Farciennes, en avril 1997 à Clabecq, en novembre de la même année à Anderlecht, en juin 1998 à Lokeren, en février 2000 à Ixelles, en novembre 2002 à Anvers à la suite d'un crime raciste...

Parallèlement, l'autre pendant de l'aspect répressif, va se manifester dans la montée en puissance des partis et mouvements d'extrême-droite. Six mois à peine après la révolte de Forest, le Vlaams Blok obtient des résultats impressionnants aux élections législatives de novembre 1991, tandis qu'émerge le Front National dans la partie francophone du pays.

Du côté des institutions de l'Etat, les associations qui tentent de donner un cadre aux revendications sont, dans leur majorité, graduellement domestiquées par le système des subsides : elles doivent faire de la soustraitance si elles veulent continuer à en recevoir. Or, fatalement, cela les empêche d'impliquer les concernés dans la définition des besoins et des actions à mener. Du côté des grands partis dominants, l'élite immigrée est peu à peu absorbée (souvent en passant par les associations) et mise en avant pour capter le « vote ethnique » (voir en annexe le tableau : *Elus d'origine marocaine*).

Mais comme les problèmes sont toujours là, apparaissent alors de nouvelles formes d'organisation et de mouvements. Les clandestins marocains vont participer aux grandes actions pour la régularisation qui vont aboutir à la Loi sur les régularisations en 1999 : manifestations, grèves de la faim. Les filles et leurs parents se mobilisent sur la liberté et l'égalité des cultes (la question du foulard) : actions judiciaires, interpellations, manifestations, création d'associations. Les jeunes continuent d'interpeller sur les discriminations : révoltes d'Ixelles et d'Anvers. Et tous vont se retrouver massivement, à partir de la fin 2000, dans les grandes manifestations de solidarité avec les peuples palestinien et irakien.

Quelques concessions sont faites par les institutions : loi de 1999 sur les régularisations, élection du premier organe de gestion du culte musulman, suppression partielle de la double peine, droit de vote aux communales des non-naturalisés, loi contre la dotation publique aux partis racistes. Mais beaucoup de revendications restent sans réponse : discriminations à l'emploi en raison des origines et de la religion, droit de vote et d'éligibilité à tous les niveaux de scrutin, droit au regroupement familial sans restriction, abrogation complète de la double peine, pleine reconnaissance du culte musulman sans ingérence de l'Etat, accès au travail dans les services publics, régularisation des sans-papiers, droit d'asile élargi à toutes les formes d'atteinte aux droits humains, etc.

Il y a donc encore beaucoup à faire. Il faudra s'unir et se mobiliser. La dignité et l'égalité ne viendront pas toutes seules.

La révolte de Forest

Nous sommes dans le quartier du Parvis Saint-Antoine, le vendredi 10 mai 1991 en soirée. A la suite du contrôle d'identité d'un jeune d'origine maghrébine circulant à mobylette, une altercation a lieu.

Rapidement, un attroupement de quelques 200 personnes se forme. Des renforts de police arrivent sur place. Commencent alors des heurts entre les jeunes et la police qui vont durer plus de 4 heures. Des voitures sont endommagées, des vitres brisées, des cabines téléphoniques détruites. Certains symboles des frustrations sont particulièrement visés : la discothèque branchée du quartier, (interdite aux jeunes d'origine maghrébine, et lieu de rencontre de la jeunesse dorée belgo-bruxelloise) est saccagée. Les heurts se terminent par de nombreuses arrestations.

Le lendemain, samedi, plusieurs dizaines de jeunes se rassemblent et s'en prennent au commissariat de police de Saint-Gilles où sont détenus les arrêtés de la veille. Les affrontements avec les forces de l'ordre vont durer plus de 2 heures.

Le troisième jour, dimanche, les manifestants d'origine marocaine sont plus nombreux et sont rejoints par des jeunes d'autres nationalités (principalement Italiens et Espagnols) et par des non-jeunes. Les affrontements sont plus brefs et se terminent par 200 autres arrestations, dont celles de parents.

Le quatrième jour, lundi, la révolte s'étend à d'autres communes de Bruxelles comme Molenbeek où plusieurs centaines de jeunes se regroupent devant la maison communale et le commissariat de police et lancent des projectiles et des cocktails Molotov.

La révolte va s'éteindre peu à peu, mais les jeunes ont obtenu quelque chose d'important. Ils se sont fait entendre pour dire qu'ils existaient et qu'ils n'acceptaient pas le sort qui leur était fait. Et parce qu'ils n'avaient pas d'autres moyens, d'autres relais organisés pour exprimer leurs doléances sans tutelle, ils l'ont fait avec le seul moyen à leur disposition : la violence grâce à laquelle ils mettaient fin à leur impuissance.

Annexe :

Quelques statistiques utiles

Les chiffres sur les personnes d'origine marocaine résidant en Belgique sont de plus en plus aléatoires. Trois raisons à cela. La première est due au fait qu'une fois naturalisés, une partie de ces personnes n'apparaissent plus dans les statistiques officielles concernant les étrangers. Deuxième raison : les enfants de la troisième génération et ceux de couples mixtes sont automatiquement belges. Troisième raison : les clandestins, outre que leur nombre est difficile à estimer, n'apparaissent nulle part dans les statistiques.

Ceci posé, la situation actuelle est la suivante : au premier janvier 2002, le nombre de personnes de nationalité marocaine en situation régulière est de 90.642 (soit 10,5% de la population étrangère et 1% de la population totale de Belgique). 45 % de ces personnes résident à Bruxelles, 32,3% en Flandre et 15,1% en Wallonie. Les naturalisés sont au nombre de 131.767 (soit près de 60% du total des 220.000 personnes d'origine marocaine). Il est bon aussi, afin de relativiser les chiffres de la Belgique, de se faire une idée de la diaspora marocaine dans le monde. Les données les plus complètes que nous ayons trouvées permettent une comparaison entre les pays et entre les années 1984 et 1992. Comme pour la Belgique, ces données ne tiennent pas compte des personnes en séjour irrégulier. (*Sources* : Ouali et Chattou, voir les références complètes dans la bibliographie).

L'autre tableau recense les élus ou les mandataires d'origine marocaine en Belgique. (*Source* : H. Boussetta in : *Agenda Interculturel*, n° 220, 2004)

La diaspora marocaine

Pays	1984	%	1992	%
EUROPE, dont	842.400	73,9	1.412.150	77,5
- France	500.000	43,9	720.000	39,5
- Hollande	106.400	9,3	190.000	10,4
- Belgique	119.000	10,5	170.000	9,3
- Italie	15.000	1,3	130.000	7,1
- Espagne	32.000	2,9	90.000	4,9
- RFA, Allemagne	46.000	4,0	80.000	4,4
AMERIQUE, dont	40.000	3,5	70.370	3,9
- Canada	30.000	0,6	45.000	2,5
- Etats-Unis.	10.000	0,9	25.000	1,4
PAYS ARABES, dont	248.000	21,7	319.000	17,5
- Algérie	200.000	17,5	150.000	8,2
- Lybie	23.000	2,0	120.000	6,6
- Arabie Saoudite	11.000	1,0	15.000	0,8
AFRIQUE NOIRE	10.000	0,9	6.100	0,3
DIVERS	10.000	0,9	8.300	0,4
TOTAL	1.140.000	100	1.822.120	100

Elus d'origine marocaine (au 1er août 2003)

	PS -SP.A	Ecolo -Agalev	CdH -CD&V	MR- -VLD	Autres	Total
Elus locaux à Bruxelles	33	29	3	9	2	76
Echevins à Bruxelles	5	2	/	/	/	7
Elus régionaux au Parlement de Bruxelles	3	2	/	2	/	7
Elus régionaux au Parlement de Flandre	1	/	/	/	/	1
Elus régionaux au Parlement de Wallonie	/	/	/	/	/	0
Ministres et secrétaires d'Etat régionaux	/	/	/	/	/	0
Elus fédéraux (Chambre et Sénat)	5	/	1	1	/	7
Ministres et secrétaires d'Etat fédéraux	1	/	/	/	/	1

Éléments de bibliographie

- ATTAR R., « Historique de l'immigration maghrébine en Belgique », in : Morelli Anne (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique*, de la préhistoire à nos jours, Bruxelles, EVO-Histoire et CBAI, 1992, pp. 290-309.
- BASTENIER A., L'Etat belge face à l'immigration : les politiques sociales jusqu'en 1980, Louvain la Neuve : Academia, « Sydibi papers, 10 », 1993, 166 p.
- BASTENIER A. et DASSETTO F., *L'islam transplanté : Vie et organisation des minorités musulmanes en Belgique*, Bruxelles-Anvers : EVO, 1984.
- BASTENIER A. et DASSETTO F., « Quelques aspects démographiques, culturels et sociaux de l'immigration arabe en Belgique », in : Kha der B. et Gossens J. (dir.), *La Belgique et le monde arabe*, Louvain la Neuve : Academia, 1990, pp. 157-172.
- BEAUCHESNE M.-N., « La discrimination des travailleurs d'origine étrangère : quelles pratiques en entreprise ? », *Critique régionale* (Bruxelles, ULB), n° 21-22, 1994, pp. 57-93.
- BENSALAH H., « Les causes communes du syndicalisme belge et de l'immigration », *Nouvelle tribune* (Bruxelles, IDI), n° 1, déc. 1993, pp. 19-21.

- BENSALAH N. (dir.), *Familles turques et maghrébines aujourd'hui : Evolution dans les espaces d'origine et d'immigration*, Louvain la Neuve : Academia/Paris : Maisonneuve et Larose, 1994, 229 p.
- BILLIET J., CARTON A. et HUYS R., *Inconnus mal-aimés ? Une enquête sociologique sur l'attitude des Belges à l'égard des immigrés*, Leuven, KUL, dép. sociologie, 1990, 55 p.
- B.I.T., *La discrimination à l'embauche en raison de l'origine étrangère*. Contribution belge à la recherche comparative internationale du Bureau International du Travail, Bruxelles : Service fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles, sept. 1997, 290 p.
- BOUSETTA H. et SWINGEDOUW M., « Anvers face à la contestation de sa jeunesse allochtone », *L'Année sociale* (Publications de l'Institut de sociologie de l'ULB), mars 2004.
- CHATTOU Zoubir, *Migrations marocaines en Europe*, Paris, L'Harmattan, coll. « Histoire et Perspectives méditerranéennes », 1998, 254 p.
- COENEN M.-Th. (dir.), *Les syndicats et les immigrés. Du rejet à l'intégration*, Bruxelles, EVO-CARHOP-FEC, 1999.
- COENEN M.-Th., DRESSE R. et STESEL M., « Le mouvement syndical belge face à l'immigration », *Migrance*, n° 4-5, 1994, pp. 43-61.
- COENEN M.-Th. et LEWIN R. (coordonné par.), *La Belgique et ses immigrés : Les politiques manquées [1976-1996]*, Bruxelles : De Boeck, 1997, 250 p.
- DRESSE R., « L'action des syndicats », in : COENEN M.-Th. et LEWIN R. (coord.), *La Belgique et ses immigrés : Les politiques manquées*, Bruxelles : De Boeck, 1997, pp. 167-187.
- FOBLETS M.-C., *Les familles maghrébines et la justice en Belgique*, Paris : Karthala, « Hommes et sociétés », 1994, 415 p.
- FOBLETS M.-C. (dir.), *Femmes marocaines et conflits familiaux*, Anvers, Maklu, 1998, 474 p.
- GAUDIER J.P. et HERMANS Ph. (dir.), *Des Belges marocains : Parler à l'immigré, parler de l'immigré*, Bruxelles : De Boeck, 1991, 273 p.
- Lire l'immigration, :: L'immigration et les syndicats nationaux*, Comité de Liaison des Centres de Formation Immigrée de l'Agglomération de Bruxelles, [1976].
- Lire l'immigration, 5 : Lutte des travailleurs immigrés*, Comité de Liaison des Centres de Formation Immigrée de l'Agglomération de Bruxelles, [1976].
- LOTFI S., *L'immigration clandestine de main-d'œuvre dans la région bruxelloise*, Bruxelles : Bruylant/Ecoles des Sciences criminelles Léon Cornil, Faculté de Droit, ULB, 1995, 185 p.
- « Marocains de France et d'Europe », *Revue Hommes et Migrations* (Paris, Adri), n° 1242, mars-avril 2003, 134 p.
- MARTENS A., *Les immigrés : flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint*, Bruxelles : Nauwelaerts, 1976, 183 p.

- MARTENS A. et DENOLF L., « Inégalité sociale sur le marché de l'emploi : le déterminant ethnique », *Critique régionale* (Cahiers de sociologie et d'économie régionales, Institut de sociologie, Bruxelles), n° 19, 1993, pp. 39-56.
- MARTENS A., WALLEYN L., HOBIN V. et MUELENNAR G., *Diviser pour régner : le racisme comme stratégie*, Bruxelles : EPO, 1982, 200 p.
- MARTINIELLO M., « Turbulences à Bruxelles (mai 1991) », *Migrations-Société* (Paris, CIEMI), vol. 3, n° 18, 1991.
- MARTINIELLO M., *Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée*, Paris : l'Harmattan / CIEMI, 1992.
- MARTINIELLO M. et PONCELET M. (dir.), *Migrations et minorités ethniques dans l'espace européen*, Bruxelles, De Boeck, 1993, 216 p.
- MARTINIELLO M. et REA A., *Et si on racontait une histoire de l'immigration en Belgique*, Bruxelles, Communauté française de Belgique, 2001.
- MARTINIELLO M., REA A. et DASSETTO F. (dir.), *Immigration et intégration en Belgique francophone. Etat de savoirs*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant, coll. « Intellection », 590 p.
- MEYERS J., « Flux migratoires et flux financiers ... », *Agenda interculturel* (Bruxelles, CBAI), n° 156, sept. 1997, pp. 18-21.
- NAYER A., BEAUCHESNE M.N. et NYS M., *La discrimination dans l'accès à l'emploi et l'intégration professionnelle en région bruxelloise*, Bruxelles, CERP, ULB, 1991, 218 p.
- OUALI Nouria (dir.), *Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique*, Louvain-la-Neuve, Academia-Buyant, coll. « Carrefour », n° 4, 2004, 388 p.
- OUALI N. et REA A., « scolarité des élèves d'origine étrangère : différenciation scolaire et discrimination ethnique », *Critique régionale* (Cahiers de sociologie et d'économie régionales, Institut de sociologie, Bruxelles), n° 21-22, 1994, pp. 7-56.
- OUALI N. et REA A., *Insertion, discrimination exclusion : cursus scolaires et trajectoires d'insertion professionnelle de jeunes Bruxellois*, Bruxelles/Nivelles, Dossier TEF n° 11, 1995, 158 p.
- REA A., *Jeunes immigrés dans la cité. Protestation collective, acteurs locaux et politiques publiques*, Bruxelles, Labor, 2001.
- REA A., « La construction médiatique et politique des « émeutes urbaines », *L'année sociale* (Publications de l'Institut de sociologie de l'ULB), 1991, pp. 282-305.
- REA A., *Les politiques d'insertion professionnelle des jeunes* (1981-1990), Bruxelles : CRISP (Courrier hebdomadaire n° 1306-1307), 1991, 65 p.
- RENAERTS M., « L'histoire de l'islam en Belgique et la problématique de sa reconnaissance », *Cahiers de l'Institut de Philologie et d'Histoire Orientales* (ULB), n° 3 ; 1996, pp. 51-63.

- RYDBERG E., *Demain, les ghettos en feu ? 1991-1996 : enquête et témoignages dans les banlieues belges*, Bruxelles : Luc Pire, 1996, 128 p.
- SI M'HAMMED A., « La trajectoire associative de l'immigration maghrébine », *Agenda interculturel* (Bruxelles, CBAI), n° 165, juin 1998, pp. 26-27.
- « Bienvenue en Belgique », *Agenda interculturel* (Bruxelles, CBAI), n° 220, février 2004. (Numéro spécial pour le 40ème anniversaire de la Convention belgo-marocaine)

Notes

(1) Robert Nols, bourgmestre de Schaarbeek, sera le fer de lance de ce mouvement, mais il ne sera pas le seul. Son compagnon de parti au FDF, H. Lismonde, échevin de Forest ; diffuse lors la campagne électorale de 1982 un tract raciste intitulé « *Lettre à la canaille* ». Il montre les silhouettes de deux jeunes Marocains et se termine par « *Forest ne sera jamais ni votre Chicago, ni votre jungle, ni votre casbah !* ».

(2) Un Belge qui réside depuis des années à l'étranger peut voter tandis qu'un non-Belge, qui réside en Belgique tout le temps, et est donc concerné par ce qui s'y passe, ne le peut pas.

(3) Les actions soutenus par ces fonds concernent principalement la lutte contre le décrochage scolaire, la prévention de la petite délinquance, l'insertion professionnelle, des activités sportives et interculturelles...